

Emploi De L'Adjectif Verbal*

1 Forme

Les adjectifs verbaux se forment souvent sur le thème aoriste, en retirant le suffixe -θη- et en ajoutant l'un des suffixes de l'adjectif verbal.

Mais, contrairement au latin, les adjectifs verbaux ne sont pas intégrés à la morphologie verbale, mais sont au contraire lexicalisés. Ce qui veut dire qu'on ne peut pas en former "à la volée", et qu'il faut les chercher dans le dictionnaires, pour vérifier d'abord leur existence (tous les verbes n'ont pas des adjectifs), ensuite leur formation¹.

2 Sens

Les adjectifs verbaux n'ont rien d'autre qu'une modalité. Il n'y a ni temps, ni aspect, ni voix, ni personne (quand même le genre, le nombre et le cas).

Ils expriment l'action verbale comme

- réalisée (factuel) ou réalisable (potentiel): adjectif en -τός (noter que le sens est généralement passif),
- devant être réalisée (obligation): adjectif en -τέος.

Les adjectifs en -τός peuvent donc avoir deux sens. Lorsqu'ils expriment la modalité du factuel, ils sont équivalents à des participes passifs.

3 Constructions de l'adjectif d'obligation

Construction personnelle. Les adjectifs d'obligation en -τέος peuvent s'employer comme les adjectifs latins en -ndus, *i. e.* avec une copule et un complément d'agent (puisqu'ils sont de sens passif). Donc:

- ce qui doit être fait est le sujet,
- l'adjectif est attribut et s'accorde avec le sujet (d'où le nom de "construction personnelle"),
- l'agent, *i. e.* celui qui doit faire l'action, est au datif (non ὑπό + génitif).

Exemple: *nobis colenda (est) virtus*

ἡμῖν ἀσκητέα (ἐστὶν) ἡ ἀρετή

"la vertu est à être pratiquée par nous" → "nous devons pratiquer la vertu"

*Notamment OGCG chapitre dédié; Fontanier; Humbert, *Synt.*, RG.

¹Voir quelques irréguliers dans les grammaires, par exemple οἰστέος "qui doit être porté".

Construction impersonnelle. En grec, les adjectifs à l'accusatif neutre singulier (parfois pluriel) peuvent former des locutions impersonnelles. C'est aussi le cas pour l'adjectif verbal d'obligation, qui peut être suivi:

- d'un infinitif (l'agent est alors au datif),
- d'une proposition infinitive (l'agent est alors sujet de l'infinitif, et se met donc à l'accusatif).

Par exemple: ἀσκητέον (ἔστιν) τὴν ἀρετήν “il faut pratiquer la vertu”.